

## **Compte rendu du conseil municipal de la commune de Tarentaise (Loire) en date du 5 juillet 2018**

**Présents** : mesdames Évelyne ESTELLÉ, Michèle PEYRON, Martine VIALLET, messieurs Louis BESSON, Mickaël BLACHON, Daniel OPRANDI.

**Absents** : néant

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 21 heures.

Avant d'aborder l'ordre du jour, madame le Maire signale les démissions de madame Catherine TOUZET et de messieurs Jean-Louis DURSAPT, Christian BUFFET et Pierre FAURE. Elle indique que des élections complémentaires vont avoir lieu et que, en attendant, les membres restants continuent leurs tâches au service de la commune.

### **Approbation du compte rendu du conseil municipal du 24 mai 2018**

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Madame le Maire demande s'il y a des questions orales à étudier en fin de séance. Les réponses étant négatives, il est passé aussitôt à l'ordre du jour.

### **1/ Rapport sur la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement collectif et non collectif**

Madame le Maire présente les rapports concernés (année 2017) en donnant un certain nombre de détails. Elle signale en particulier qu'il est de moins en moins facile pour les particuliers d'obtenir des subventions pour la réfection d'une installation d'assainissement non collectif, contrairement à ce qui se passe dans le bassin Rhône-Méditerranée. Concernant l'eau potable et l'assainissement collectif, elle rappelle que, mise à part l'augmentation de la part fixe pour l'eau potable en liaison avec la mise en place de compteurs par le service de l'eau, les tarifs municipaux sont inchangés. Elle signale une diminution du tarif concernant la modernisation des réseaux de collecte (payée par les abonnés du service d'assainissement collectif) qui passe de 0,19 € à 0,18 € par mètre cube.

Elle remarque aussi qu'il y a eu une diminution des quantités d'eau prélevées (moins de fuites sur le réseau et un rendement de 74,7 % contre 62,9 % en 2016) et aussi une diminution des quantités d'eau facturées alors que la quantité d'effluents rejetés était, elle, en augmentation. Elle en conclut que ce sont les abonnés non reliés au réseau d'assainissement collectif qui ont le plus diminué leur consommation d'eau publique, utilisant sans doute davantage leurs sources.

Mis aux voix, les trois rapports sont approuvés à l'unanimité.

### **2/ Cession de la parcelle A 2061, située derrière le calvaire, à M. et Mme TEYSSIER**

Madame le Maire explique que la famille TEYSSIER s'est aperçue récemment que la limite de leur propriété sur le terrain ne correspondait pas aux documents écrits. De fait, le précédent propriétaire, la famille OVISTE, avait fait édifier une clôture au-delà des limites officielles de leur terrain jusqu'à jouxter le calvaire. Comme M. et Mme TEYSSIER ne sont en rien responsables, madame le Maire propose de vendre la partie communale englobée par la clôture pour le prix d'un euro symbolique, toutes les formalités et dépenses étant prises en charge par les acheteurs, ce qui est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal qui autorise parallèlement madame le Maire à signer tous les documents en rapport.

### **3/ Mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) dans la commune de Tarentaise**

Madame le Maire indique que la plupart des indemnités à attribuer aux fonctionnaires territoriaux (dont l'indemnité d'administration et de technicité, IAT) sont en voie de disparition et doivent être remplacées dans le cadre d'un nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) à l'image de ce qui se fait pour les fonctionnaires de l'État.

Elle précise que le remplacement de l'IAT par l'IFSE et le CIA est prévu à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019, l'IAT étant encore versée en 2018, qu'il ne doit pas conduire à une diminution de la rémunération des personnes intéressées et que ce nouveau régime indemnitaire est composé de deux primes :

- d'une part, une indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) dont le montant est fonction du poste détenu par l'intéressé (avec les différentes responsabilités et contraintes associées) ainsi que de l'expertise personnelle de l'intéressé en rapport avec son expérience (à ne pas confondre avec son ancienneté) ;
- d'autre part, un complément indemnitaire annuel (CIA) fondé sur la manière de servir de l'intéressé.

Elle précise encore que les différents postes (tous de catégorie C à Tarentaise) doivent être classés en groupe 1 ou groupe 2 en fonction de trois critères :

1. l'encadrement, la coordination ou la conception ;
2. la technicité, l'expertise, l'expérience ou la qualification nécessaire à l'exercice des fonctions ;
3. les sujétions particulières et le degré d'exposition du poste.

Elle demande alors à Louis BESSON de donner des précisions concernant le projet de délibération qui va être soumis au vote et dont chaque membre du conseil a reçu préalablement communication. Louis BESSON indique alors que, s'agissant du classement des postes dans les deux groupes de la catégorie C, il est prévu que soient classés dans le groupe 1 le poste de secrétariat de mairie et celui d'ouvrier polyvalent et dans le groupe 2 les postes qui sont en rapport avec l'école.

Il précise que le versement de chacune des deux primes se fera chaque année en une seule fois et que le montant maximal pour chacune d'elle sera égal au dixième du maximum prévu pour les fonctionnaires de l'État (soit 1 134 € en catégorie C1 et 1 080 € en catégorie C2 pour l'IFSE, 126 € en catégorie C1 et 120 € en catégorie C2 pour le CIA), faisant remarquer que cela laisse une bonne marge d'augmentation comparé aux sommes effectivement versées en 2017 au titre de l'IAT.

Il indique encore que ces primes seront attribuées non seulement aux fonctionnaires, qu'ils soient titulaires ou stagiaires, à temps complet, à temps non complet ou à temps partiel, mais aussi aux agents contractuels de droit public à temps complet, à temps non complet ou à temps partiel, sous réserve dans ce cas de nomination pour une durée totale dans l'année de plus de trente jours.

Le versement de l'IFSE sera maintenu pendant les périodes de congés annuels et autorisations exceptionnelles d'absence. Il sera également maintenu pendant les périodes d'absence correspondant à toute autre situation régulière (congés de maternité ou paternité, états pathologiques ou congés d'adoption, congés de maladie ordinaire, congé pour accident de trajet, accident de service, congé pour maladie professionnelle, etc.) sous réserve d'une durée cumulée sur l'année inférieure ou égale à trente jours.

Madame le Maire précise à ce moment que les montants à verser aux agents feront chaque année l'objet d'un arrêté individuel pris par ses soins.

Mis aux voix, le projet de délibération concerné est adopté à l'unanimité. Il sera soumis pour avis conforme au comité technique du Centre de Gestion.

#### **4/ Choix du combustible pour la chaudière**

Madame le Maire rappelle que, lors de sa séance du 24 mai dernier, le conseil municipal a préféré reporter la décision du choix du combustible pour la chaudière au conseil municipal suivant du fait qu'il manquait des informations concernant les subventions, notamment celle du conseil régional. Entre temps, la chaudière a cessé de fonctionner et il est urgent de la remplacer. Madame le Maire indique que, du fait des délais trop courts pour monter et traiter les dossiers de subvention dans le cadre du choix éventuel d'une chaudière à bois et du coût excessif d'un chauffage électrique d'attente, elle propose le choix du fioul, ajoutant avoir contacté le SIEL pour avoir un avis technique sur les devis d'ores et déjà obtenus pour une chaudière à fioul à condensation.

Le conseil municipal se prononce alors pour le choix du fioul comme énergie à l'unanimité moins une abstention.

#### **5/ Création d'un poste d'agent municipal « cantine, périscolaire et ménage »**

Sur demande de madame le Maire, Michèle PEYRON indique que, bien que madame Christine DUVERNEY soit encore provisoirement rémunérée par la commune en l'attente de l'attribution d'une pension de retraite pour invalidité et que, de ce fait, son poste ne soit pas vacant, elle a maintenant épuisé ses droits à congé et que, de ce fait, il est possible de créer un nouveau poste d'agent municipal « cantine, périscolaire et ménage ». Elle précise que les besoins ont été revus en liaison avec le directeur de l'école et qu'il est proposé de créer un poste de 34 heures hebdomadaires annualisées, ce qui permettra à la personne qui sera retenue pour ce poste d'effectuer en période scolaire un emploi du temps réel d'environ 43 heures hebdomadaires. La date d'embauche sera le 29 août, les candidatures pouvant être déposées jusqu'au 21 août.

Le conseil municipal décide alors à l'unanimité, sous réserve d'avis conforme des instances paritaires, la création de ce poste à compter du 29 août 2018.

#### **6/ Point sur le cimetière**

Madame le Maire indique que le bureau d'études SOTREC a présenté le dossier de consultation des entreprises (DCE) qui permettra de choisir l'entreprise à qui seront confiés les travaux du cimetière. Il y aura quarante espaces pour tombes de deux mètres de large, une place à l'intérieur du cimetière pour le stationnement d'un véhicule pour personne à mobilité réduite (PMR) pouvant servir aussi de plate-forme de retournement pour un véhicule de pompe funèbres ainsi qu'un columbarium et un jardin du souvenir. Les entreprises ont jusqu'au 11 juillet pour soumissionner, l'ordre de service pour le démarrage des travaux devant être donné le 24 juillet pour un début des travaux fin août et une fin des travaux avant la Toussaint.

Michèle PEYRON précise que le columbarium et le jardin du souvenir ne seront mis en place qu'au printemps 2019.

#### **Informations diverses**

Michèle PEYRON donne diverses informations.

- Le fleurissement de la commune a eu lieu en juin avec l'aide de nombreuses personnes. Les rosiers ont été remplacés par des arbustes.
- Une réunion des bénévoles des temps d'activités périscolaires (TAP) et de la bibliothèque a eu

lieu et un casse-croûte leur a été ensuite offert par la commune.

- Les membres de la bibliothèque ont eu beaucoup d'occupations cette année scolaire avec la mise en place d'un nouveau système informatique ce qui a sans doute entraîné une lassitude dans la participation pour les TAPS et risque de poser problème l'an prochain. Ainsi, l'activité lecture-jeux n'est pas prête à démarrer : peut-être se fera-t-elle quand même, mais sur une durée moins longue avec, éventuellement, l'aide d'un agent municipal.
- Pour l'année scolaire prochaine, sont d'ores et déjà prévus pour les TAP : danse africaine (a priori deux groupes d'âge) les mardis du 1<sup>er</sup> trimestre ; théâtre (a priori même organisation) les jeudis de novembre à mars ; yoga les vendredis de janvier à mars ; activités de nature avec l'association Colibri, de Maclas, les mardis de mars à juin ; hip-hop (pour les plus de sept ans) les vendredis en fin d'année scolaire (sous réserve de trouver la bonne formule pour payer l'intervenant).
- Il y aura aussi, dans le cadre des TAP ou dans le cadre scolaire, trois ou quatre sorties nature avec monsieur Philippe MAZARD.
- Le spectacle musical de l'école a été d'un bon niveau. L'absence d'estrade dans la salle d'œuvre a toutefois été bien regrettée.
- La classe piscine semble avoir donné toute satisfaction (échos très positifs), mis à part les problèmes constatés avec les autocars.
- À la rentrée prochaine, il devrait y avoir 18 élèves dans la classe de monsieur MELOUX (de CE1 à CM2) et 23 élèves, dont 6 de petite section, dans celle de monsieur PACAUD (de petite section à CP).
- Les enseignants de l'école ont eu de bons contacts avec les futurs enseignants du Bessat.
- L'opération Pilat propre s'est bien déroulée, entre deux orages.
- Une opération découverte des métiers a été menée au profit de ses élèves par monsieur MELOUX.
- Il y a en gestation un projet de jumelage de notre école avec une école canadienne.
- Des travaux sont prévus à l'école pendant les vacances d'été : rénovation de l'entrée des maternelles et pose de stores afin d'agrandir l'espace dévolu à la sieste en liaison avec l'augmentation du nombre de petits.
- La qualité des liaisons Internet a récemment été améliorée.
- La disposition de la salle du conseil municipal a été modifiée pour laisser plus d'espace pour les interventions de la bibliothèque destinées aux plus petits. Par ailleurs, le piano va être envoyé au centre musical qui en est le propriétaire.

Mme le Maire informe que :

- La première présentation concernant le prix Exbrayat aura lieu à Tarentaise le vendredi 31 août à 14 heures.
- Une réunion va avoir lieu sur le terrain ce vendredi 6 juillet pour bien délimiter l'espace qui sera acquis par la commune pour le centre technique municipal.
- Un feu d'artifice aura lieu le 21 juillet à la nuit tombante.

Tous les points de l'ordre du jour ayant été examinés, madame le Maire lève la séance : il est 22h10.

Affiché le 12 juillet 2018  
Le Maire  
Évelyne Estellé